

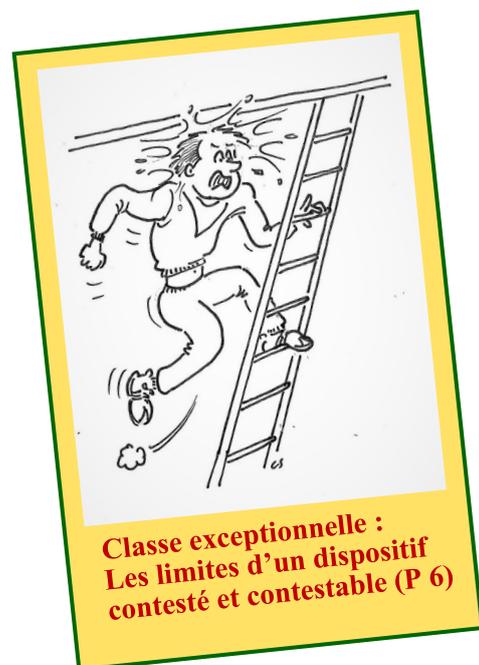
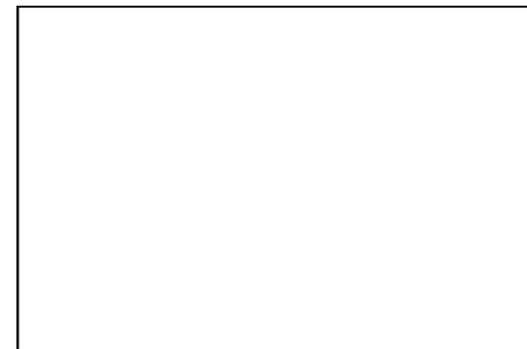
Syndicat National de l'E.P.S.  
S.N.E.P. Orléans Tours  
N° ISSN : 1166 7036  
N° CPPAP : 0921 S 05587  
Imprimé par nos soins

trimestriel  
Prix au numéro :  
0,5 euros

Directeur de Publication : Christian GUERIN  
33 rue de Verdun  
28150 VOVES  
s3-orleans@snepsu.net

N° 234 juin 2018

Déposé le 7 juin 2018



Classe exceptionnelle :  
Les limites d'un dispositif  
contesté et contestable (P 6)

**Hausse de syndicalisation**

**au SNEP-FSU en 2017-2018**

**Une garantie pour le collectif**

# EDITO.

Christian Guérin  
Secrétaire académique

**Les petits cours  
d'eau font de  
grands fleuves.**

En cette période de fin d'année scolaire, nos collègues peuvent faire un état des lieux pessimiste de la situation sociale mais aussi professionnelle. Il est vrai que depuis l'arrivée d'E. Macron au pouvoir, nous avons l'impression d'avoir face à nous un rouleau compresseur : multiplication des réformes, faiblesse du dialogue social, ...

Notre secteur n'est pas épargné : aucune avancée pour l'EPS au DNB, aucun bougé sur les programmes, nouvelle réforme des lycées avec remise en cause des options EPS, réforme du bac, suppression des CIO, réforme de l'enseignement professionnel, Parcoursup... Sans compter comme les autres fonctionnaires le blocage du point d'indice, le gel de certaines avancées du PPCR, la journée de carence, l'augmentation de la CSG pas totalement compensée (pas du tout pour les retraités), etc.

Les motifs d'insatisfaction et de colère ne cessent de s'accroître. Loin d'être abattus, nombre de salariés et de retraités sont engagés dans l'action et les conflits sociaux s'organisent et sont multiples.

Qui aurait pu prédire que le mouvement dans la fonction publique qui a débuté en octobre 2017, avec un appel unitaire de seulement 5 organisations syndicales aboutirait au mois de mai à un appel unanime de toutes les OS de la Fonction Publique, soit les 9 ? A chaque nouvelle action/journée de grève, le mouvement s'est amplifié avec des cortèges se gonflant au fil du temps. L'action unitaire ne se construit pas en un jour, souvent pas aussi vite que voudraient les plus engagés, mais c'est comme l'apprentissage de nos élèves, il faut du temps.

Qui aurait pu prédire que le mouvement des cheminots tienne aussi longtemps face au tapage médiatique pour dénoncer cette « prise d'otages » des usagers ? Là aussi le temps est nécessaire pour expliquer les dessous de cette politique et le pourquoi du « détricotage » de ce service public.

Nous pourrions aussi parler des actions au sein du groupe « Carrefour », d'Air France, des EPHAD, des hôpitaux, des luttes des retraités...

Vous pensez peut être que trop c'est trop, que toutes ces attaques nous usent et que le bout du tunnel est encore loin, que face à ce rouleau compresseur à quoi sert-il de lutter ? Mais nous n'avons pas d'autre choix que d'organiser les mobilisations sur la base de critiques des réformes mais aussi en portant des propositions alternatives, en nous regroupant pour agir.

D'ailleurs qui aurait pensé en ces périodes de récession que notre syndicat, le SNEP-FSU, aurait dépassé les 10 000 adhérents et donc son taux de l'an passé. Cela montre bien que nos collègues sont attachés aux valeurs défendues par le SNEP-FSU et croient encore qu'ensemble un autre avenir est possible. Dans notre académie la tendance est la même et les collègues savent vers qui se tourner quand les difficultés s'amoncellent. Oui le SNEP-FSU est un syndicat de revendications mais c'est aussi un syndicat de propositions. Et c'est surtout un syndicat en capacité de réunir la profession.

C'est pourquoi, à la rentrée prochaine, portons un message politique fort de la profession à ce gouvernement en nous syndiquant massivement mais aussi en votant nombreuses-eux aux élections professionnelles du 6 décembre, bien sûr pour les représentants du SNEP-FSU en CAPA et ceux de la FSU pour les CT.

## Sommaire

<i>Edito</i>	P 2
<i>Construire la bataille d'idées</i>	P 3
<i>Syndicalisation</i>	P 3
<i>Enseigt de complément</i>	P 4
<i>Adresse aux députés</i>	P 4
<i>Antenne STAPS Bourges</i>	P 4
<i>Parcoursup</i>	P 4
<i>GT Stagiaires</i>	P 5
<i>CAPA Hors classe</i>	P 5
<i>CAPA Cl. exceptionnelle</i>	P 6
<i>Lettre aux futurs retraités</i>	P 6

**Bonne fin d'année scolaire et  
bonnes vacances à tous et toutes**

# ACTUALITE

Edouard Vernier

Même si les mobilisations sont multiples et se développent, elles ne sont pas encore à la hauteur de ce qu'il faudrait pour faire prendre en compte nos demandes. Cela doit nous interroger, individuellement, mais surtout collectivement. Comment surmonter cet écart ?

**Construire, ensemble, l'indispensable bataille d'idées. Pourquoi ? Comment ?**

S'agit-il des besoins et revendications exprimées, de leur crédibilité, de la pertinence des actions proposées, d'un mouvement social non adéquat ? S'interroger, individuellement, mais surtout débattre pour être efficaces. Quelques interrogations et propositions, non limitatives.

**Les problèmes rencontrés et les revendications exprimées sont-ils partagés ?**

Notre pouvoir d'achat bloqué et même raboté ; nos services publics remis en cause, notamment de proximité, sécurité, transports, logement, formation... ; les inégalités diverses et croissantes ; le droit à la santé, notamment préventive, réduit ainsi que l'accès à la formation et à la culture, notamment physique, tout au long de la vie ; l'aide aux handicapés insuffisante ....

**Nos exigences sont-elles crédibles, et même légitimes ?**

Permettre à la population de vivre mieux, de bien se former, se cultiver, se soigner, d'avoir de bons revenus etc. Est-ce possible ? La dette, de la France comme de la SNCF, est d'abord un outil pour justifier l'austérité, les privatisations, et aussi pour augmenter les profits financiers ; la France est riche, mais ses richesses sont captées par une minorité qui en veut toujours davantage ! ...

**Alternatives et espoir ne sont-ils pas décisifs mais trop souvent négligés ?**

Les dénonciations, diverses, sont certes légitimes, mais elles peuvent aussi être contre-productives et entraîner fatalisme, repli sur soi et individualisme, souvent alimentés par les échecs. Pourtant, aujourd'hui, des possibilités nouvelles, souvent stupéfiantes, existent, en matière de santé, de technologie, d'environnement, de nouveaux emplois, pour de nouveaux progrès. Quelle ambition, à la hauteur de notre protection sociale solidaire et de notre formation universelle, pouvons-nous, devons-nous, porter aujourd'hui ? L'espoir n'est-il pas le meilleur carburant pour le progrès et l'engagement ?

**Nous retrouvons-nous dans les actions proposées ?**

Comment mieux articuler local et national, associatif et syndical, syndical et politique, national et international ?... Une meilleure lisibilité, dans la presse (notamment locale), dans les établissements scolaires, dans les localités et l'environnement proche... n'est-elle pas possible ? Les slogans, dans les tracts et manifs, souvent uniquement dénonciateurs, ne s'adressent-ils pas qu'aux déjà convaincus, alors qu'il convient d'interpeler et si possible de convaincre et de mettre en mouvement les hésitants, les utilisateurs, les jeunes, de contribuer à imposer le droit, légitime et possible, pour tous, à une vie meilleure et plus fraternelle. Encore faut-il, là encore, en débattre et pas seulement attendre que d'autres en décident pour nous...

**A chacun de contribuer à ce débat et à sa mise en œuvre. L'enjeu l'exige !**

**360** : tour complet, noms donnés à des figures sportives, révolution jupitérienne (terrienne),

Révolution sociale (1968 - 50 ans déjà !), ... les synonymes et expressions ne manquent pas.

**360** : c'est plus modestement le nombre de syndiqués dans notre académie à ce jour. A l'image d'une augmentation des adhérents au niveau national (nous terminons à + de 10 000 syndiqués), nous enregistrons également un rebond du nombre de cotisants pour notre académie : actifs, retraités, stagiaires (+30% par rapport à juin 2017).

Les sujets d'inquiétude et de mécontentement

ne manquent pas (voir édito de notre secrétaire académique et article d'Edouard Vernier). Ces 360 collègues, en se syndiquant ont montré l'intérêt du regroupement dans l'organisation syndicale pour faire face ensemble.

L'anticipation étant la base même de notre métier, je vous invite donc à anticiper dès la prochaine rentrée en vous re-syndiquant par les moyens habituels (chèques, CB, prélèvements).

Et toujours le crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

**Une cotisation de 175€ ne vous coûte réellement que 59€**

**360 ?**

Michel Della Malva

## Quel avenir pour l'enseignement de complément EPS ?

Béa Bardin

L'EPS est fortement touchée par la suppression annoncée des enseignements d'exploration et de complément (rentrée 2019). Seul parcours de réussite et d'approfondissement de notre discipline, il porte une ambition forte pour l'EPS en lycée par son volume horaire et par le contenu proposé.

Le bilan effectué par P. Bauchet, chargé de mission auprès de l'inspection pédagogique régionale EPS, le souligne également : « A l'heure où la tendance est à concevoir des formations ou des dispositifs pour préparer des futurs bénévoles pour les JO de 2024 via l'UNSS notam-

ment, il nous semble que cette filière prépare au mieux de futurs adultes responsables, volontaires et convaincus des bienfaits du sport et de toute son économie... elle apporte des connaissances et des compétences utiles aux élèves qui se destinent aux études supérieures dans les domaines de l'enseignement, de la santé, de la sécurité, du sport. ».

Alors, pourquoi, dans la future réforme du BAC, ne pas transformer cet enseignement de complément en enseignement de spécialité ? Toute voie d'approfondissement en EPS est belle et bien sacrifiée.

Ce n'est pas acceptable !

Suite aux projets de grille horaire pour le lycée et la réforme du baccalauréat, une action nationale a été décidée par le SNEP-FSU. C'est ainsi qu'un courrier a été envoyé à tous les député-e-s de l'académie. Nous les informons que l'EPS ne serait pas représentée dans les enseignements de spécialité et de la disparition prévue des enseignements d'exploration et de complément. Dans notre académie ce sont 6 lycées qui seront impactés par cette suppression à la rentrée 2019, ce qui pénalisera les élèves et risque d'entraîner des suppressions de postes.

### A ce jour nous avons eu quelques réponses.

Pour les députés LREM, il s'agit purement et simplement de la même lettre qui défend ces nouvelles réformes, chiffres à l'appui : « En septembre 2016, 3,7% des élèves de secondes, soit un peu moins de 21 000 lycéens de seconde, suivaient un enseignement d'exploration ou facultatif d'EPS. L'option facultative est plus prisée par les élèves en cycle terminal : ils sont 2,8% à l'avoir choisie en 2016, contre 0,5% pour l'option de complément ». Pour finir ainsi : « Si l'EPS n'est pas proposée comme spécialité lors du cycle terminal de la voie générale c'est donc pour offrir au plus grand nombre d'élèves la possibilité de

choisir cet enseignement optionnel ». De qui se moque-t-on ?

D'autres députés ont répondu favorablement à nos inquiétudes et ont déposé des questions écrites au ministre de l'E.N, par exemple une où il est dit : « Véritable vecteur de cohésion sociale et d'émancipation chez les plus jeunes, le sport offre une voie d'épanouissement et de réussite, tant personnelle que professionnelle... Chacune et chacun s'inscrit dans une telle ambition pour le sport français. Notre jeunesse en est le premier bénéficiaire, et il est important de conserver ce socle d'émancipation et d'inclusion sociale à l'école et au-delà... C'est pourquoi il demande au ministre de l'Éducation nationale d'apporter les éclairages attendus par les enseignants quant à la politique menée en faveur du sport, de sa promotion à l'école et de sa professionnalisation ».

Continuons la mobilisation pour que nos élèves aient la possibilité d'approfondissement en EPS jusqu'au bac et surtout pour défendre notre discipline mise à mal.

## Le SNEP-FSU académique interpelle les député-e-s.

Christian Guérin

## La nouvelle antenne STAPS au CREPS Centre Val de Loire

Lors de l'annonce de cette création, le SNEP-FSU d'Orléans a interpellé les différents acteurs de ce projet : la région, le directeur de l'UFRSTAPS, le directeur du CREPS et la rectrice. Nous avons aussi interrogé les enseignants STAPS. Notre souci : que l'ouverture d'une antenne se fasse dans les meilleures conditions possibles d'études et d'accueil, et que le travail du CREPS n'en soit pas pénalisé.

Ensuite le SNEP-FSU est intervenu auprès de la rectrice pour l'attribution de moyens suffisants à la bonne marche de cette antenne. C'est ainsi qu'au lieu de 3 postes, nous sommes passés à 4 : 2 PRAG (professeurs d'EPS agrégés) et 2 maîtres de conférence. Au total ce sont 8 col-

lègues qui ont postulé mais seulement 5 ont été auditionnés.

Nous sommes dans l'attente d'une rencontre avec le directeur du CREPS afin de voir si l'accueil des étudiants dans ses locaux se fera dans de bonnes conditions. Mais aussi avec le directeur de l'UFRSTAPS pour s'assurer que les conditions d'études des étudiant-e-s soient bonnes et que les conditions de travail des enseignant-e-s soient correctes (crainte des déplacements entre Bourges et Orléans, emploi du temps...).

Par contre jusqu'à ce jour la Région ne nous a pas répondu, alors que le bâti du CREPS lui appartient et qu'à ce titre (entre autres), elle a été impliquée dans le processus de mise en place de cette antenne!

Nous dénonçons le tirage au sort pour entrer en STAPS. Celui-ci a été mis en avant pour justifier Parcoursup.

### Quel bilan pouvons-nous donc tirer de ce parcoursup au niveau du STAPS académique ?

Malgré une augmentation du nombre de places, 510 à

Orléans et 60 à Bourges ouvertes en 1<sup>ère</sup> année, en 2 semaines seulement, les collègues du STAPS ont dû traiter plus de 3000 demandes. Seulement 19% des lycéens ayant fait ce vœu STAPS seront donc satisfaits. Alors sélection ?

## Parcoursup = une sélection confirmée

## Groupe de Travail Stagiaires

Béa  
Bardin

Le 9 avril 2018, le rectorat a réuni l'ensemble des organisations syndicales pour présenter sa démarche concernant le choix des supports à destination des stagiaires à partir du calibrage ministériel, des résultats des concours et des estimations académiques (renouvellements, prolongations de stage). Ce GT était une demande récurrente des OS depuis plusieurs années.

La recherche des supports stagiaires débute courant mars avant le mouvement intra académique, leur implantation est finalisée début juillet avec quelques ajustements effectués fin août.

**Plusieurs orientations ont été retenues afin de ne pas mettre en difficulté les stagiaires ou les établissements et garantir une fluidité du mouvement sur l'ensemble des départements de l'académie:**

- Prioriser le positionnement des MCS (mesures de carte scolaire), BOE (collègues bénéficiaires de l'obligation d'emploi) et concours réservés.
- Privilégier les supports hors mouvement: BMP, postes issus de congés de formation.
- Minimiser l'éloignement géographique avec les lieux de formation.
- Privilégier les quotités de supports minimisant les reliquats d'heures.
- Ne pas réaliser d'implantation en REP+.
- Implanter au maximum 2 supports stagiaires avec une quotité identique dans la même discipline.
- Veiller à ne pas bloquer le mouvement d'une discipline d'un établissement plus de 3 années successives.
- Concerter les corps d'inspection et les chefs d'établissement.
- Veiller à implanter, par Clg et Lyc, un nombre de support stagiaire tenant compte de la taille de l'établissement.

Pour la rentrée 2018, le calibrage ministériel est, toutes disciplines confondues, de 384 pour un calibrage académique estimé à 503 stagiaires (10h et 20h). En EPS, le ministère a prévu 28 stagiaires et le rectorat 44 !

**Dans un souci de fluidité du mouvement intra-**

**académique, nous avons demandé, lors de ce groupe de travail, que :**

- Les supports soient pris essentiellement sur des BMP et non sur des postes mis au mouvement, contrairement à cette année où une vingtaine de postes ont été retirés du mouvement.
- Les stagiaires ne soient pas systématiquement mis sur des postes attractifs, notamment dans les grands lycées de l'académie.
- Les stagiaires soient répartis sur les 6 départements de l'académie en veillant à limiter leur nombre dans les petits départements (Cher et Indre), contrairement à cette année où le mouvement s'est trouvé inexistant dans l'Indre.
- Les supports réservés soient effectivement attribués à des stagiaires et non à des TZR comme 5 postes cette année.

**Malheureusement, après avoir pris connaissance des supports réservés pour 2018, nous constatons :**

- Une trentaine de postes encore pris sur les postes mis au mouvement.
- 5 stagiaires prévus dans le Cher sur 9 postes vacants ce qui va bloquer le mouvement intra.
- Des stagiaires prévus dans des lycées très demandés par des collègues de collègues (avec des barèmes à plus de 400 points): M de Navarre à Bourges, Descartes à Tours, Marceau à Chartres, Palissy à Gien, J.Zay à Orléans.
- Un stagiaire prévu au collège de Lamotte-Beuvron alors qu'une collègue est en retour de mesure de carte scolaire.
- Deux stagiaires 20h prévus aux collèges de Lorris et du Grand Clos à Montargis qui risquent d'envoyer les nouveaux arrivants en complément de service.

Le SNEP-FSU académique a fait un courrier aux différents services du rectorat pour dénoncer ces situations.

Si la liste des supports réservés pour les stagiaires n'évolue pas, nous serons encore amenés à faire des propositions de changement de berceaux stagiaires lors de la FPMA. Dommage que nous ne soyons pas consultés en amont, un certain nombre de situations problèmes seraient ainsi évitées !

## CAPA Hors-Classe, des résultats différés !

Les orientations générales des notes de service publiées au BO du 8 février 2018 mettent en œuvre le principe, acté dans le cadre des conclusions de PPCR, d'un déroulement complet de carrière sur au moins deux grades et le déclinent par un barème national composé de deux éléments : l'appréciation du recteur et l'ancienneté. Alors que le ministère s'était toujours refusé à mettre en place un barème national, il fixe maintenant un barème qui a vocation à être appliqué dans toutes les académies. Barème qui réduira un grand nombre d'injustices entre académies mais aussi à l'intérieur des académies dans le déroulement de carrière avec au maximum un écart de 5 ans entre les collègues. Ce qui en comparaison de la situation antérieure est un progrès extrêmement conséquent. La différence entre 2 collègues promus à la hors classe pouvait chez les professeurs d'EPS atteindre plus de 20 ans !!! Même si le barème n'est pas celui que l'on voulait, il permet à tout enseignant ayant trois ans d'ancienneté dans le 11ème échelon d'être promu,

quelle que soit l'appréciation reçue.

Malheureusement, le ministère a réintroduit un quota de 20% d'avis « très satisfaisant » pour les évaluateurs, ce qui forcément a entraîné des baisses d'avis pour nombre de collègues. Nous regrettons, à ce sujet, l'absence de note de service académique qui aurait permis d'informer les collègues sur les nouveaux critères d'attribution et de préciser le calendrier des opérations avec notamment la période de consultation des avis. Concernant l'égalité hommes/femmes, il faut savoir que maintenant les promotions sont définies en fonction de la représentativité de chaque sexe dans le corps. En EPS, dans l'académie, nous sommes 46% de femmes et 54% d'hommes. Les promotions tiendront également compte de ces pourcentages.

Concernant la CAPA du 4 juin, nous communiquerons un bilan chiffré dès que le ministère aura envoyé le contingent définitif des promotions et nous diffuserons également les résultats aux collègues promouvables.

Le 13 mars 2018, s'est tenue une CAPA extrêmement attendue par la profession, la CAPA Classe Exceptionnelle.

## CAPA Classe Exceptionnelle, une première !

Béa  
Bardin

En ce qui concerne la classe exceptionnelle, le SNEP-FSU n'était pas demandeur de la création d'un nouveau grade, car qui dit changement de grade, dit exclusion de certains, et cela se traduit le plus souvent par l'exclusion de certaines.

Dans notre académie, dans le vivier 1, sur 22 promotions, 6 femmes ont été promues (sur 11) et 16 hommes (sur 24), soit un pourcentage très nettement en défaveur des femmes. Au sujet de l'égalité femme/homme, nous constatons que c'est l'éducation prioritaire qui fait vraiment la différence et que ce sont bien les critères eux-mêmes (pris en compte pour l'accès à la classe exceptionnelle) qui sont discriminants.

La création de cette classe exceptionnelle est néanmoins une revalorisation non négligeable des fins de carrière et une ouverture vers de nouvelles grilles indiciaires. Pour autant, il est nécessaire d'élargir son accès au plus grand nombre et d'être attentif à ne pas en bloquer l'accès en y promouvant des collègues trop jeunes. Là aussi, nous avons une grosse différence entre les deux viviers. Si dans le vivier 2 le dernier promu est né en 1957, le dernier promu dans le vivier 1 est né en 1970 !

Élargir l'accès passe nécessairement par l'augmentation des places à la classe exceptionnelle. Cela passe égale-

ment par la révision de la répartition entre les 2 viviers pour éviter ce que nous avons constaté lors de cette première CAPA, à savoir 22 promotions dans le vivier 1 (sur 35 collègues) pour 5 promotions dans le vivier 2 (sur 111 collègues) !!! Nous avons insisté sur le déséquilibre entre les deux viviers qui défavorisent doublement les femmes car peu nombreuses dans le premier vivier où nous avons 80% de promotions contrairement à l'autre vivier où elles sont en nombre égal avec les hommes. Le SNEP-FSU demande la modification du décret pour permettre une fongibilité des promotions entre les 2 viviers et rétablir un peu plus d'équité dans les promotions.

Nous avons également demandé que les fonctions suivantes soient reconnues avec celles qui le sont déjà dans l'arrêté (éducation prioritaire et DR/DD UNSS): exercice en EREA, adjoints de l'UNSS, chargés de mission et pourquoi pas d'autres ? Il conviendrait aussi dans le cadre de l'éducation prioritaire de prendre en compte les exercices avant 1990 pour les collègues les plus âgés. Pour les enseignants formateurs, il est difficilement compréhensible que l'arrêté ne fasse référence qu'au décret de 2015, car aucun collègue ne peut en bénéficier, même si nombre de formateurs ont exercé ces fonctions antérieurement.

Concernant la prochaine CAPA Classe Exceptionnelle qui se tiendra le 18 juin, nous ferons encore des propositions allant dans le sens de toujours plus d'équité et de transparence, notre priorité étant qu'un maximum de collègues puissent bénéficier de cette nouvelle promotion de grade.

## Vous partez en retraite, le SNEP s'adresse à vous

Cher.e.s collègues,

Vous avez été aux côtés du SNEP pendant votre carrière pour défendre votre métier, sa place dans le système éducatif, ainsi que l'ensemble des personnels. Avec la FSU vous avez défendu les services publics de qualité, garants d'un traitement égalitaire des citoyens de notre pays quels que soient leurs revenus.

Aujourd'hui avec la retraite vous pourriez penser que retraite signifie retrait et ainsi vous éloigner du SNEP-FSU. Pourtant l'accès et la vie en retraite dépendent de choix politiques qui les ont souvent menacés.

Ainsi, nous sommes directement concernés par notre pouvoir d'achat, l'aide dont nous pourrions avoir besoin un jour, etc. Plus largement, comme toute la population, nous avons besoin de services publics et de protections sociales efficaces et suffisants, seuls garants d'un traitement équitable, pour toutes et tous.

Sur bien des sujets, retraité.e.s, nous sommes victimes de la politique de ce gouvernement comme celle des précédents :

- nos retraites ont baissé au 1<sup>er</sup> janvier et sont gelées pour l'année en cours alors qu'une partie des produits de consommation augmente.
- le modèle social solidaire est attaqué, réduisant les capacités d'action des services publics, de la Fonction

Publique et des protections sociales. Pourtant ceux-ci jouent un rôle essentiel pour la cohésion sociale du pays, la redistribution des richesses, l'accès des citoyen.ne.s aux droits sociaux et dans la lutte contre les inégalités, pour le développement harmonieux de notre pays.

Pendant ce temps, les plus riches voient leurs profits s'envoler. Ainsi les dividendes versés aux actionnaires du CAC 40 sont passés en 15 ans de 30% à 67% des bénéfices, au détriment de l'investissement et des salaires. L'Etat laisse s'envoler chaque année 80 milliards de fraude fiscale.

Cela est-il juste ? S'agit-il de préparer la population dont les retraité.e.s au passage de protections sociales solidaires à des systèmes assuranciers marchandisés ? Qui peut s'y opposer avec force et proposer des solutions solidaires si ce ne sont les retraités eux-mêmes autour de leur organisation syndicale. Rester syndiqué, c'est se doter d'un outil pour lutter contre ces inégalités et contribuer à améliorer les conditions de vie des près de 17 millions de retraités.

Réjouissons-nous de n'être pas seuls, aujourd'hui, à exiger d'être mieux entendus.

Alors, oui, partez en retraite : c'est le juste retour de vos années d'activité. Mais restez syndiqués, et actifs pour vos droits, la justice, l'égalité.

**Bernard Charlier**  
Responsable national des retraité.e.s

**Serge Chabrol**  
Responsable académique des retraité.e.s